

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

Délibération : **N° 2018-12-137**
OBJET : **EXECUTION DU BUDGET AVANT SON VOTE - BUDGET COMMUNE ET BUDGET ASSAINISSEMENT 2019**
Nomenclature : **7.1.2**

En exercice : 29 membres

Présents : 20

Pouvoirs : 8

Absent : 1

Votants : 28

Délibération comportant :

Annexe : /

Le dix-sept décembre deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le sept décembre deux mille dix huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Yvon LERAT, Valérie ROBERT, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN

Les membres ayant donnés un pouvoir :

Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU, Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Catherine CADOU, Damien CLOUET donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Elisa DRION, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Michel RINCE, Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Alain BLANCHARD, Christian LEMARCHAND donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL

Le membre absent : Aurora ROOKE

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20181217-2018-12-137-DE
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

1- BUDGET COMMUNE

Estimation des crédits pouvant être autorisés avant le vote du budget 2019

Chapitre	Libellé	Montant des crédits ouverts en 2018	Quart des crédits ouverts 2018 (Montant maximum)
20	Immobilisations incorporelles	105 570.00 €	26 392.50 €
204	Subventions d'équipement ver	463 645.00 €	115 911.25 €
21	Immobilisations corporelles	1 299 452.00 €	324 863.00 €
23	Immobilisations en cours	9 758 914.00 €	2 439 728.50 €
Total		11 627 581.00 €	2 906 895.25 €

Considérant la présentation détaillée lors de la commission ressources du 5 décembre 2018, le détail des crédits à prévoir avant le vote du budget 2019 est le suivant :

Chapitre	Libellé	Montant autorisé avant le vote du budget 2019
21	Immobilisations corporelles	147 550,00 €
23	Immobilisations en cours	323 800,00 €
	Total	471 350,00 €

2- BUDGET ASSAINISSEMENT

Estimation des crédits pouvant être autorisés avant le vote du budget 2019

Chapitre	Libellé	Montant des crédits ouverts en 2018	Quart des crédits ouverts 2018 (Montant maximum)
23	Immobilisations en cours	652 000.00 €	163 000.00 €
Total		652 000.00 €	163 000.00 €

Considérant la présentation détaillée lors de la commission ressources du 5 décembre 2018, le détail des crédits à prévoir avant le vote du budget 2019 est le suivant :

Chapitre	Libellé	Montant autorisé avant le vote du budget 2019
23	Immobilisations en cours	163 000.00 €
	Total	163 000.00 €

Ces crédits seront inscrits aux budgets lors de leur adoption et l'autorisation du conseil municipal n'est valable que jusqu'à l'adoption des budgets.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **D'AUTORISER M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 471 150€, sur le budget commune 2019, et à hauteur de 163 000 € sur le budget assainissement 2019.**

Délibération adoptée par 22 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 6.

Abstentions : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN, Christian LEMARCHAND

Pour extrait conforme.

Treillières, le 17 décembre 2018
Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20181217-2018-12-137-DE
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018